

CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT
ÉCOLE LOUIS-LAFORTUNE
26 février 2024 à 18h30
Procès-verbal

Ordre du jour

1. Mot de bienvenue et présences

Membres du CÉ		Présent	Absent
Parents	Pascal Cloutier	X	
	Audrey Demers	X	
	Christian Lapalme (vice-président)	X	
	Catherine Lupien		X
	Alexandre Vigneux (président)	X	
	Claire Gource (substitut)	X	
	Jessica Landry (substitut)	X	
Enseignantes	Michelle Couture	X	
	Marie-Christine Daigneault	X	
	Julie Mathieu		X
	Julie Lanctin (substitut)		X
Tech. SDG	Mélanie Ouellet		X
Professionnelle	Andrée-Anne Lebeau-Ladouceur	X	
Directions	Ariane Lafontaine (adjointe)	X	
	Stéphanie Hautot (école)	X	
Membre de la communauté	Jean-Michel Pépin		X

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour du 26 février 2024

M. Vigneux fait la lecture de l'ordre du jour du conseil d'établissement du 26 février 2024.

Audrey Demers propose l'adoption de l'ordre du jour du 26 février 2024.

Adopté à l'unanimité

Résolution # 23-24/2286

3. Adoption et suivi du procès-verbal du 23 janvier 2024

Alexandre Vigneux propose l'adoption du procès-verbal du 23 janvier 2024.

Adopté à l'unanimité

Résolution #23-24/2290

Suivis du PV du 23 janvier 2024

3.1 Point Photos scolaires

La compagnie qui a été retenue pour les photos scolaires est : Photo Repensée.

La date de la prise de photo : à venir

Pascal Cloutier propose l'adoption du choix de la compagnie de photos et de la date de la prise de photos.

Adopté à l'unanimité

Résolution # 23-24/2288

3.2 Calendrier scolaire 2024-2025

3.2.1 Journée bassin : 9 décembre 2024

3.2.2 Journées pédagogiques école :

a) 1^{er} novembre 2024

b) 21 février 2025

3.3 Grille-matières 2024-2025

3.3.1 Anglais intensif – 3 groupes de 5^e année en 2024-2025

3.3.2 GA-TSA – min musique vs min anglais pour 2 groupes

Audrey Demers propose l'adoption de la grille matière 2024-2025.

Adopté à l'unanimité

Résolution #23-24/2289

4. Question du public

Aucun public

5. Informations du représentant au comité de parents

Aucune information

Rappel de faire la formation sur le CÉ. Tous les membres l'ont complétée, sauf le membre professionnel.

6. Informations de la technicienne du service de garde

Mélanie Ouellet est absente.

7. Loi 23 - nouveautés au conseil d'établissement

- a) Les documents doivent être envoyés 7 jours avant la rencontre du conseil. Les règles de régie interne ne peuvent plus établir de délai plus court (art. 67 LIP).

- b) Le membre d'un CÉ qui fait défaut d'assister à 3 séances consécutives du CÉ sans motif jugé valable voit son mandat prendre fin à la séance qui suit, à moins qu'il n'y assiste (art. 54.1 LIP).
- c) Il est désormais possible de tenir les séances du CÉ à distance, en autant que la direction ou un membre du CÉ soit présent physiquement au lieu fixé pour la séance. Les membres du CÉ pourraient interdire la tenue de séance du CÉ à distance via les règles de régie interne (art. 68.1 LIP).

8. Activités éducatives

3^e année : Musée archéologique du Roussillon – 22 mars

Sortie culturelle – AN48

9. Approbation des principes d'encadrement des frais payés par les parents

Mme Hautot présente les principes d'encadrement des frais payés par les parents après consultation des enseignants, soit 85\$ par année.

Pascal Cloutier propose l'adoption.

Adopté à l'unanimité
Résolution #23-24/2291

10. Autres sujets

10.1 Cour d'école

Mme Hautot a fait une demande de projet déposée au Ministère. En attente de l'acceptation du projet. Le début de la construction pourrait se faire à l'été 2025.

Potentiellement, la Ville de Delson pourrait payer le lignage de la cour d'école pour l'année 2024-2025.

10.2 Campagne de financement

Information envoyée par courriel aux parents. Trois ventes : 1^{er} mars, 4 avril et 2 mai.

10.3 Suivi parascolaire

On souhaite une amélioration au niveau de l'organisation et de l'animation de l'activité BD au parascolaire. Le suivi a été fait.

10.4 Ustensiles

Utilisation possible des ustensiles de la maison pour le traiteur. Un bac d'ustensiles en classe pourrait être disponible (ustensiles lavés par les enfants dans la chaudière)

11. Levée de la rencontre

M. Lapalme propose la levée de la rencontre à 19h53.

M. Alexandre Vigneux

Président

Mme Stéphanie Hautot

Direction